

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 26/2021

le 8 décembre 2021

Distribution des envois du Conseil communal par la société vélocité

10.03-2111-PAD-rc-Comm26-Velocite-Distribution-envois-CC.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Depuis le début de la législature, l'envoi des documents dans leur format papier se fait par la société vélocité. Le jour de la mise sous pli, les enveloppes sont prises en charge directement depuis les locaux communaux à bord de vélos cargos électriques. Le lendemain, les enveloppes partent du dépôt veveysan avec le même mode de transport et sont distribuées directement dans vos boîtes aux lettres.

Ce dispositif permet d'éviter que les enveloppes voyagent jusqu'à Eclépens, via Vevey, à bord de véhicules de différents gabarits pour revenir durant la même nuit sur le territoire boéland.

De plus, les coûts sont légèrement inférieurs à ceux de la Poste. Lors d'envois volumineux comme celui de septembre, les prestations de vélocité sont environ 3 à 4 fois moins chères.

Enfin, rappelons que les membres du Conseil peuvent en tout temps choisir de recevoir leurs documents en format version électronique uniquement.

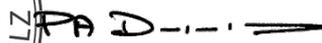
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon



Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 15 novembre 2021

